

atout santé



Les conseils de la **droguerie**



Les conseils de santé des drogueries suisses
pour les collaborateurs des PME

atout santé



Les conseils de la **droguerie**



Les mesures de promotion de la santé en entreprise sont importantes pour:

- _ votre image d'employeur et celle de votre entreprise
- _ la motivation et la satisfaction de vos collaborateurs
- _ le climat de travail
- _ le bon fonctionnement de la production dans l'entreprise
- _ limiter les coûts dus aux absences pour cause de maladie (surtout les absences de courte durée!)

atout santé



Les conseils de la **droguerie**



Offre pour les entreprises

Conseils de santé pour tous les employés

_ Conseils de santé mensuels et bons pour des produits adaptés de la droguerie

_ 10 conseils dès janvier/février 2012

_ Sous forme imprimée ou électronique

_ En allemand, français et italien

_ Des thèmes choisis pour stimuler la responsabilité individuelle en matière de santé

Tensions, peau, hygiène buccale, voyages, concentration, système immunitaire,

atout santé



Les conseils de la **droguerie**



Les coûts

Participation aux frais de production et d'impression

- _ Prix de base Fr. 85.– par année
- _ Supplément de Fr. 0.30 par conseil de santé imprimé
- _ Supplément de Fr. 0.10 par conseil de santé électronique
- _ Prix spécial pour les entreprises de 10 collaborateurs au maximum:
forfait de Fr. 50.–

Exemples de calcul

Une entreprise qui commande des conseils de santé imprimés pour 50 collaborateurs paie au total Fr. 235.– par année.

85.– (prix de base pour une année) + 150.– (50 collaborateurs x 0.30 par conseil imprimé x 10 mois)

Une entreprise qui a 120 collaborateurs et commande 30 conseils imprimés, dont 10 en français, et 90 conseils sous forme électronique, paie au total Fr. 265.– par année.

85.– (prix de base pour une année) + 90.– (30 collaborateurs x 0.30 par conseil imprimé x 10 mois) + 90.– (90 collaborateurs x 0.10 par conseil électronique x 10 mois)

atout santé



Les conseils de la **droguerie**



Mode d'emploi

1. Commande sur www.asan.ch

2. ASD \longrightarrow entreprise

Livraison le 15 du mois précédant par la poste (conseils imprimés) ou e-mail (conseils électroniques). Le premier conseil, avec le nombre d'exemplaires commandés et dans la ou les langues souhaitées, est livré le 15 janvier 2012.

3. Entreprise \longrightarrow collaborateurs

Les conseils imprimés peuvent par exemple être distribués avec la fiche de paie.
Les conseils électroniques peuvent être distribués via intranet, newsletter ou e-mail à tous les collaborateurs.